



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

52-861-10 Tűzvédelmi előadó

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Officier(-ère) de protection contre l'incendie
(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- collecter des informations spéciales;
- analyser et évaluer la situation de protection contre l'incendie de l'installation;
- préparer le règlement de protection contre l'incendie;
- planifier les tâches et les nécessités liées à la protection contre l'incendie;
- effectuer des activités d'éducation liées à la protection contre l'incendie;
- organiser et évaluer des entraînements;
- organiser le travail d'une organisation de protection contre l'incendie;
- effectuer et coordonner des activités de contrôle;
- tenir les registres de protection contre l'incendie et administrer les documents associés;
- maintenir des relations avec les travailleurs concernés et les organisations externes;
- surveiller l'assurance des intérêts de protection contre l'incendie pendant les développements.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

3163 Profession liée à la protection contre l'incendie et à la sécurité fonctionnelle (Officier(-ère) de protection contre l'incendie)
3163 Profession liée à la protection contre l'incendie et à la sécurité fonctionnelle (Officier(-ère) de sécurité incendie)
3163 Profession liée à la protection contre l'incendie et à la sécurité fonctionnelle (Officier(-ère) de prévention d'incendie)
3163 Profession liée à la protection contre l'incendie et à la sécurité fonctionnelle (Policier(-ère) de feu)
3163 Profession liée à la protection contre l'incendie et à la sécurité fonctionnelle (Agent de protection contre l'incendie)

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Pour les qualifications professionnelles relevant du domaine du Ministère de l'Intérieur (BM), la commission spéciale indépendante chargée par le Ministère, instituée par qualification professionnelle.</p>												
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 52 Qualification professionnelle du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ayant comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être principalement obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle non formelle.</p> <p>Code ISCED2011: 4</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie: 4</p> <p>Niveau du CEC: 4</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>												
<p>Mention de série du certificat: PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du certificat: 2023.10.02</p>	<p>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%;">Épreuve orale</td> <td style="width: 45%;">Tâches d'un(e) officier(-ère) de protection contre l'incendie</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 30%; text-align: center;">50.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Analyse et évaluation des paramètres de protection contre l'incendie des bâtiments et des installations</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">50.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </table>	Épreuve orale	Tâches d'un(e) officier(-ère) de protection contre l'incendie	5	50.00	Épreuve pratique	Analyse et évaluation des paramètres de protection contre l'incendie des bâtiments et des installations	5	50.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve orale	Tâches d'un(e) officier(-ère) de protection contre l'incendie	5	50.00										
Épreuve pratique	Analyse et évaluation des paramètres de protection contre l'incendie des bâtiments et des installations	5	50.00										
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5											
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>A l'enseignement supérieur</p>	<p>Accords internationaux</p>												
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>													
<p>Base légale</p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Arrêté n 36/2016 (VIII.30.) du Ministère de l'intérieur portant modification de l'arrêté n 20/2013 (V.28.) du Ministère de l'intérieur sur les exigences professionnelles et d'examen des qualifications professionnelles relevant de la compétence du Ministre de l'intérieur et abrogeant les arrêtés ministériels sur la délivrance de certaines exigences professionnelles et d'examen..</p>													

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 70 % Pratique: 30 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		400 heures

Niveau d'entrée requis:

- Baccalauréat

Modules d'exigences professionnelles:

10396-12 Tâches d'un(e) officier(-ère) de protection contre l'incendie

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>

Chef de l'organisateur d'examen:

Date de délivrance: 2023.10.02

CACHET